Usine de vetiver : des contrôles de l'air pendant le désamiantage

L'office régional de l'air s'apprête à réaliser un état des lieux de la pollution à l'amiante sur le site de l'ancienne usine de vetiver de Petite-Ile avant le début du chantier de démolition. La commune a également obtenu de la Région que des analyses d'air soient effectuées tout au long des travaux.

Les analyses d'air seront menées à l'extérieur de l'ancienne usine de vetiver et se poursuivront pendant toute la durée du chantier de désamiantage. (photos P.V.)

PETITE-ILE

Les travaux de désamiantage de l'ancienne usine de vetiver de Manapany-les-Hauts à Petite-Ile ne commenceront pas avant qu'un premier état des lieux ne soit dressé sur la qualité de l'air autour du site. Réunis hier sur place, la municipalité, la Région, la Drire et l'Office régional de l'air (ORA) ont effet discuté des modalités du chantier de démolition de l'usine qui inquiète les habitants compte tenu de la présence d'amiante friable sur le site. C'est justement pour rassurer les riverains du site que la municipalité a exigé la présence de l'ORA sur le site afin que des analyses d'air soient effectuées, notamment à proximité de l'école où sera installée la station de contrôle.

POINT ZÉRO

Il s'agira de la même qui avait été utilisée il y a un an de cela au Tremblet suite à l'éruption du Piton de la Fournaise. *"Notre mission consistera à mesurer la qualité de l'air que la population respire quotidiennement à l'extérieur de l'usine,* explique Bruno Siéja, directeur de l'ORA. *L'objectif est d'établir un point zéro, c'est-à-dire un diagnostic initial avant le lancement de l'opération de désamiantage".* Les données ainsi recueillies seront ensuite envoyées en métropole pour expertise avant d'être rendues publique.

Ce contrôle de l'air est une des conditions posées par la municipalité à la Région, propriétaire du site et maître d'œuvre du chantier pour continuer les travaux. Le conseil général qui qualifie lui-même de *"verrue"* cette friche industrielle avait décidé de la raser après les expertises obligatoires qui avaient révélé en 2005 la présence d'amiante dans certaines parties des bâtiments. Par souci de *"transparence"* et afin de *"tranquilliser"* la population, la Région qui débourse déjà 600 000 euros pour l'ensemble des travaux a accepté de financer les études menées par l'ORA.

Elles devraient d'ailleurs se maintenir tout au long du chantier de désamiantage, ce qui constituerait une première en France. *"Nous n'avons pas trouvé traces d'amiante volatil, la plus dangereuse, dans l'usine mais au fur et à mesure que nous allons progresser dans le chantier, nous ne savons pas ce que nous allons trouver c'est pourquoi nous nous engageons à tenir régulièrement informées la municipalité, mais aussi la population, des avancées des travaux",* souligne Hervé Lemahieu de la direction du patrimoine du conseil général ■

P.V.
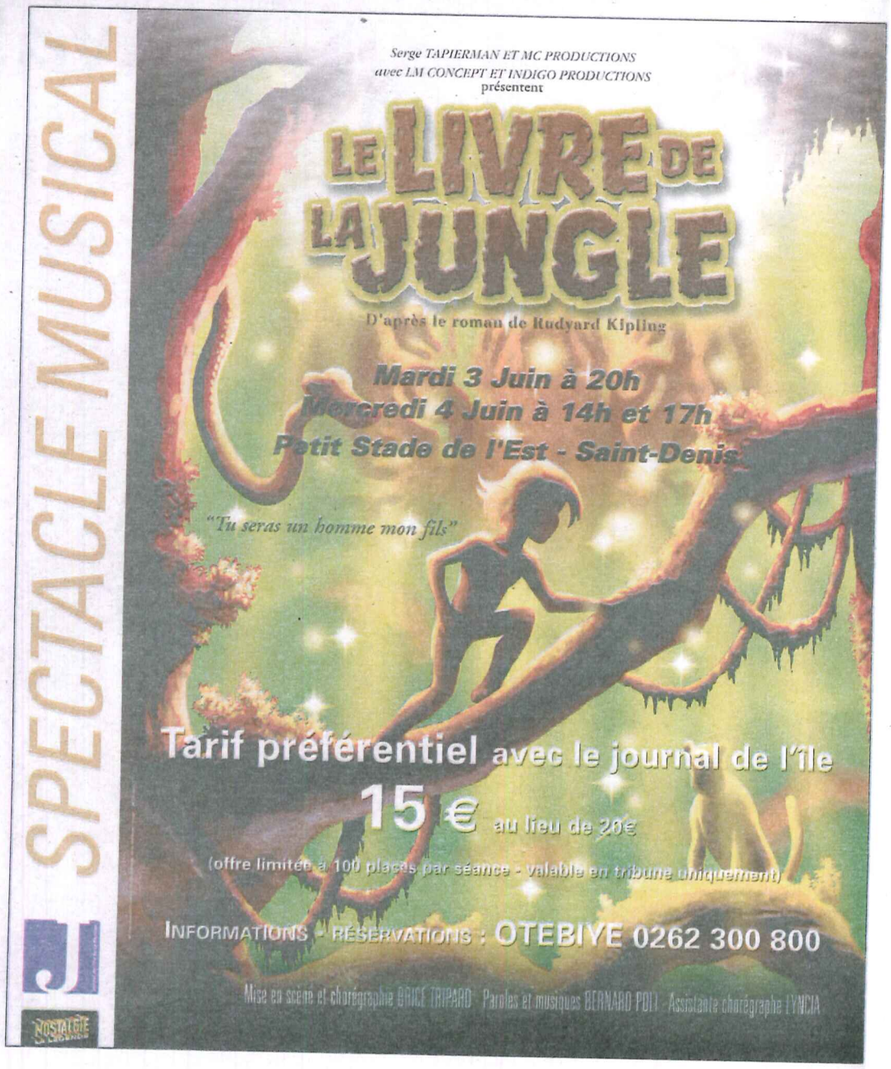
Les expertises menées par la Région en 2005 avaient révélé la présence d'amiante friable sur certaines gaines d'isolement.